

Scandola, des réserves, des réponses

Xavier Lacombe (Per l'Avvene) et, à sa suite, Pierre Ghionga (La Corse dans la République), ont interpellé, à l'occasion des questions orales, l'Exécutif, sur un sujet sensible, celui de la réserve de Scandola. Face à eux, François Sargentini a fait œuvre d'explication, conscient que les redites ayant pour but d'informer, *a fortiori* quand elles éclairent, ne sont jamais inutiles.

Le conseiller territorial, Xavier Lacombe, a interrogé le président de l'office de l'environnement tous azimuts : « Quel niveau d'extension est exigé par la convention de Berne et quelles en sont les raisons ? (...) La réserve originelle de Scandola se trouve en difficulté, pourquoi en superposer une nouvelle bien plus grande alors que l'on ne parvient pas à gérer l'existant ? » L'élu a conclu par ce qui lui semble être « la dimension la plus politique » en demandant au président Sargentini s'il soutient la création d'un parc marin dans le golfe de Porto.

Le président de l'office de l'environnement a réaffirmé que « l'extension se fera dans le cadre des compétences dévolues à notre Collectivité, avec l'accord des six communes concernées. Les élus m'ont affirmé qu'ils en avaient assez du cirque politique et médiatique qui pèse sur les sites du golfe de Porto, ils souhaitent poursuivre le travail efficace entrepris ensemble depuis deux ans et demi ».

En ce qui concerne « non pas la perte du diplôme, mais sa suspension, elle est due aux aléas des gestions passées. Je souhaite que nous le récupérions à court terme et nous faisons tout pour. (...) Aujourd'hui, après la validation de la gestion de l'ensemble du golfe de Porto par l'Union internationale pour la conservation de la nature, il est nécessaire de retrouver de la sérénité. Dites bien à M. Marcangeli que la majorité est au travail, que l'Exécutif est au travail, et faites lui savoir que nous comptons poursuivre ».

Qui est le pilote ?

Pierre Ghionga a également, souhaité convaincre que la solution « ne peut se limiter à une réflexion focalisée sur le site de Scandola mais doit être appréhendée en travaillant sur une suite à donner à l'analyse stratégique régionale de Corse pour la création d'aires marines protégées », tandis qu'il lui paraît, de surcroît, nécessaire de créer rapidement la réserve naturelle de Corse envisagée sur la façade maritime nord-occidentale, entre Galeria et Piana. « L'annonce de sa réalisation est une satisfaction, mais j'aimerais des précisions. S'agira-t-il d'une extension de la réserve naturelle nationale actuelle, auquel cas l'État dirigera l'opération, ou d'une réserve naturelle corse accolée à la réserve existante dont notre

institution serait le pilote, la réalisation pourrait alors être plus rapide ».

En outre, le conseiller territorial plaide pour étendre la réserve naturelle de Bocche di Bunifaziu jusqu'à Senetosa et relancer la structuration du groupement européen de coopération territoriale - parc marin international des Bouches de Bonifacio avec la Sardaigne ainsi que pour la création d'une réserve naturelle de Corse sur l'herbier de posidonies de la Plaine orientale. « Êtes-vous d'accord pour en faire un des axes principaux du futur PTIC (plan de transformation et d'investissements pour la Corse, ndlr) car la mise en place de cette stratégie nécessitera des financements importants ? »

« Il y aura dans le prochain PTIC des engagements en ce sens, a assuré François Sargentini. Nous avons déjà commencé à augmenter les budgets alloués, tout en instaurant un service dédié à la gestion de la surfréquentation et la protection des sites majeurs de l'île. L'extension de la réserve des Bocche di Bunifaziu n'est pas prévue. Quant au groupement européen de coopération territoriale - parc marin international des Bouches, nous n'avons pas trouvé grand enthousiasme côté sarde. La création d'une réserve naturelle de Corse sur l'herbier de posidonies, côte orientale, est, elle, dans les tuyaux du service espaces protégés. »

A.-C.C.